

Consultation concernant l'ordonnance sur les appareils à gaz

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la présente consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et vous remercie de lui donner la possibilité de donner son avis.

Nous n'avons pas de remarques à formuler sur cette nouvelle ordonnance.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 19 avril 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,	La chancelière,
J.-N. KARAKASH	S. DESPLAND